



# COMMENT LES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE CONNAISSSENT-ILS LEURS DROITS ?

Une recherche d'UNICEF Belgique en collaboration avec l'UMons

## Qu'est-ce que l'éducation aux droits de l'enfant ?

C'est une forme d'éducation concernant les droits de l'enfant tels qu'ils sont définis dans la **Convention relative aux droits de l'enfant**, afin d'aider les enfants et les jeunes à connaître, appliquer et promouvoir leurs droits et ceux de leurs pairs. Il s'agit d'apprendre SUR, PAR et POUR les droits de l'enfant.

## Pourquoi est-il important de s'engager dans l'éducation aux droits de l'enfant avec les enfants d'âge préscolaire ?



La recherche a cherché à connaître le point de vue des enfants eux-mêmes.



L'éducation doit « inculquer le respect des droits de l'homme ». Les droits de l'enfant sont des droits de l'homme.



Tous les enfants ont le droit de connaître leurs droits, y compris les enfants d'âge préscolaire.

Lorsque les jeunes enfants savent ce que signifient leurs droits, ils peuvent veiller à ce que les droits de la Convention relative aux droits de l'enfant soient appliqués non seulement à eux-mêmes, mais aussi aux autres enfants.

**C'est dans ces enfants que germent les changements d'aujourd'hui et demain, ici et dans le monde.**

## Objectif de la recherche

Le but de la recherche est d'évaluer les connaissances des jeunes enfants sur leurs droits et établir une base de référence.



## Méthodologie de la recherche



Entre le 24 novembre 2022 et le 23 janvier 2023



3 écoles en Wallonie  
1 école en Flandre



51 enfants âgés de 2,5 à 6 ans



Importance des politiques de sauvegarde et des principes de participation



Interviews avec vignettes : situations illustrées (non verbales)

## Principales conclusions de la recherche



18%

des jeunes enfants savent ce que sont les 'droits' et en comprennent la signification.



82%

peuvent répondre avec succès à des questions fermées sur leurs connaissances concernant certains droits de l'enfant.



69%

d'entre eux connaissent le droit à la non-discrimination. Seuls les plus âgés ont répondu aux questions sur ce droit.

## Conclusions de la recherche

- 1 Les jeunes enfants peuvent** comprendre et utiliser le langage des droits dans leur contexte.
- La **majorité** des enfants sont capables de **répondre correctement** à des questions sur leur connaissance des droits de l'enfant avec un contexte spécifique et des illustrations.
- 3 Les enfants plus âgés** (4-6 ans) ont plus de mal à répondre que les plus jeunes (2,5-4 ans). Ils peuvent donner une interprétation plus **complexe des scénarios**.

## Comment initier les enfants d'âge préscolaire aux droits de l'enfant ?

- **Utiliser des exemples concrets** comme point de départ
- **S'adapter à l'âge et à la maturité** de l'enfant
- **Connexion avec le monde de l'enfant**, dans un contexte qu'il comprend
- **Activités** ludiques et créatives

En collaboration avec



Belgique  
partenaire du développement

